



## PROJET GALF

# Rapport d'activités Septembre 2016

<http://www.wara-enforcement.org/>

### Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	2
2 Opérations .....	2
3 Légal.....	2
4 Media.....	4
5 Management .....	6
6 Relations extérieures .....	7
7 Conclusion.....	8

## Points principaux

- Condamnation du braconnier Pokpa Soropogui par la Justice de Paix de Macenta pour abattage d'un éléphant en Guinée Forestière.
- Relance de la collaboration entre le projet GALF et l'ONG FFI (Faune et Flore Internationale) basée en Guinée Forestière dans le cadre de la lutte contre les crimes de faune dans la région.

## 1 Investigations

### Indicateur

Nombre d'investigations menées	19
Investigations ayant abouti à une opération	0
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	17

- 19 enquêtes réalisées durant le mois des Septembre 2016 à Conakry.

Durant le mois de Septembre 2016, le département d'investigation a fait 19 enquêtes à Conakry et à l'intérieur du pays dont aucune d'elles n'a conduit à une opération.

## 2 Opérations

### Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	0
Nombre de trafiquants arrêtés	0
Nombre de trafiquants en fuite	0

0 Opération eu lieu :

## 3 Légal

### Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	<b>2</b> Tribunal de Première Instance de Mafanco
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	<b>3</b> -Thierno Sylla (Maison d'arrêt de Conakry) - Aboubacar Conté (Maison d'arrêt de Conakry) -Pokpa Koivogui et ses complices en cavale (pénitencier de Macenta)
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	<b>2</b> Thierno Sylla, Aboubacar Conté
Décision de Justice (préciser le lieu)	<b>1</b> Justice de Paix de Macenta

2 audiences se sont tenues dont 1 au tribunal de première instance de Mafanco et 1 à la justice de paix de Macenta avec 3 présumés trafiquants poursuivis dont 3 en détention et 0 sous contrôle judiciaire en attente de jugement.

Durant le mois de Septembre 2016 le département juridique a effectué plusieurs activités dont les plus influentes sont :

**Suivi de l'audience du cas Éléphant Macenta :**

Monsieur Pokpa Koivogui et ses complices à savoir Foromo Koivogui et Mory Koivogui en cavale ont été poursuivi pour chasse, capture et abattage d'espèces animales intégralement protégées en l'occurrence des Éléphants.

L'audience s'est tenu le 27 Septembre 2016 à la Justice de Paix de Macenta et le tribunal a retenu le sieur Pokpa Koivogui dans les liens de la culpabilité et l'a condamné à 1 an de prison ferme, 150.000 GNF d'amende, condamne par défaut Mory Koivogui et Foromo Koivogui à 5 ans d'emprisonnement. A rappeler que le sieur Pokpa Soropogui a été mis aux arrêts le 8 septembre 2016 grâce à la collaboration de GALF avec le FFI (Faune et Flore Internationale) basée en Guinée Forestière.

Sur l'action civile au paiement de 2.500.000 GNF par personne.

Cette décision est la plus forte sanctionnée prévue par le code faunique Guinéen.

**Suivi de l'audience du cas Tortue de mer :**

L'audience reportée plusieurs fois n'a toujours pas été tenue et la justice démontre un laxisme inexplicable dans le dossier. Toutefois nous contactons quotidiennement les autorités judiciaires à ce sujet afin que les contrevenants soient jugés et condamner.

**Autres activités** : Suivi régulier des détenus par les visites de prison.



# 4 Media

## Indicateur

<b>Nombre de pièces médiatiques totales : 23</b>			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
<b>0</b>	<b>02</b>	<b>18</b>	<b>3</b>

- Au courant du mois de septembre 2016, il y a eu production de **23** pièces médiatiques dans la presse guinéenne dont **0** pièce télévision, **02** pièces radio, **03** pièces papier et **18** pièces Internet. Ces publications portaient essentiellement sur l'arrestation suivie de la condamnation d'un braconnier Pokpa Soropogui par la Justice de paix de Macenta au sud de la Guinée pour abattage d'un éléphant, espèce intégralement protégée par le code de faune et de la Convention de Washington.
- Quelques exemples de pièces médiatiques produites :  
Presse Internet : Quelques exemples

**Macenta : un homme aux arrêts pour avoir abattu un éléphant**

Les autorités administratives de Sérédou, sous-préfecture de Macenta, au sud de la Guinée, en collaboration avec le poste de la gendarmerie et des agents du corps des conservateurs de la nature ont procédé le 08 septembre 2016 à l'arrestation d'un présumé braconnier à Sébéla, un village de la zone.

Pokpa Soropogui avait participé à l'abattage d'un éléphant, espèce intégralement protégée par le code de faune et réglementation de la chasse en Guinée et aussi par la Convention de Washington. Après son audition, le présumé braconnier a été déféré devant la justice de paix de Macenta grâce au soutien technique de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) et FFI (Faune et Flore Internationale) pour être entendu dans les jours à venir.

Dans ses explications, le présumé auteur de ce crime faunique a précisé que c'est sous la demande incessante des notables de Sébéla qui se plaignaient de la présence des éléphants de la réserve de Zama de leur localité qu'il a pris part à l'abattage de l'éléphant le 22 août, en compagnie de son oncle Ourét Koivogui, tous originaires du village de Iné, de Fomoro Koivogui et son jeune frère Mory du village de Sébéla.

Selon lui, son oncle Ourét Koivogui, grand chasseur et reconnu de par son zèle en matière d'abattage d'éléphants avait perdu la vie sur champ. Quant aux deux autres coauteurs notamment Fomoro Koivogui et Mory, ils ont pris la poudre d'escampette depuis que les enquêtes ont été lancées par le poste de gendarmerie de Sérédou et les autorités administratives et forestières de la localité.

Déjà, les activistes de GALF, le Ministère de l'Environnement constituée partie civile par l'entremise de l'agent judiciaire de l'Etat et la communauté internationale suivent de très près cette affaire. Selon eux, la peine maximale doit être infligée à ce braconnier historique ayant agi en toute connaissance de cause. Car, la région forestière est devenue de nos jours, un véritable théâtre du trafic d'ivoire et d'espèces animales protégées. Ainsi, l'ivoire issu des éléphants tués en Guinée Forestière alimente le trafic national et international de l'ivoire.

Aux dernières nouvelles, l'âme du présumé braconnier a été saisie et confiée à la gendarmerie de Macenta. Le mis en cause a été mis sous mandat de dépôt à la fin de son audition pour être jugé. Les enquêtes se poursuivent.

Les agents des postes de gendarmerie de Sérédou et de Sébéla, appuyés par le corps des conservateurs de la nature, poursuivent l'enquête pour dénichier les deux autres coauteurs en cavale.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un commerce transnational. Il représente le 5<sup>ème</sup> crime mondial amassant de plus 20 millions de dollars chaque année. Avec une telle somme illicite, le financement d'activités terroristes par les trafiquants et leur bande à l'échelle internationale n'est à négliger. Affaire à suivre !

Fatou Kourouma

**Macenta : Trois braconniers condamnés à des peines maximales pour abattage d'éléphant**

La justice de paix de Macenta au sud de la Guinée a tenu le mardi 27 septembre 2016 son audience correctionnelle sur le cas de capture et d'abattage d'espèces animales protégées. Pokpa Soropogui écope d'un an de prison ferme, ses deux coauteurs condamnés par défaut à 5 ans de prison ferme. Ils étaient poursuivis pour flagrant délit d'abattage d'éléphant, espèce animale intégralement protégée par le code de faune guinéen et par la Convention de Washington. Cette peine maximale obtenue du côté de la région forestière est la conséquence des efforts consentis par les autorités guinéennes d'une part et de l'autre le projet GALF (Guinée Application de la Loi Faunique).

Préant la parole devant le juge, M. Pokpa Soropogui prototype de ce crime faunique a reconnu tous les chefs d'accusation mis à sa charge et regrette le fait que son défunt oncle qui fut un célèbre braconnier de la contrée soit péiné et tué par un autre éléphant lors de l'opération. Ainsi, poursuit-il, en compagnie de son maître braconnier, les deux seraient partis rencontrer Fomoro Koivogui et son jeune frère Mory Koivogui, tous chasseurs et braconniers de grande envergure de la localité de Zébéla, une sous-préfecture de Macenta. A l'en croire, cette rencontre s'inscrivait dans le cadre de la mise en place d'un arsenal de moyens et de stratégies pour aller répondre à la demande incessante des notabilités de Zébéla qui sollicitaient leur présence pour mettre hors d'état de nuire tous les éléphants qui traquent autour de la localité.

Contrairement à cette déclaration, trois des cinq notabilités de Zébéla convoqués par le parquet ont été entendus à cet effet. Ils ont tous nié leur implication et rejeté à bloc les déclarations de Pokpa Soropogui qui dit être sollicité par ces derniers afin de commettre organes publics évaluant dans la préservation de la biodiversité guinéenne et africaine. Charlotte Houpline, fondatrice de FONG Wara Conservation Project(WCP) et présidente du projet GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) et de S.A.L.F (Sénégal Application de la Loi Faunique) affirme : " Très bonne décision et la peine maximale, c'est très bien ". Craignant la corruption et le laxisme de l'administration publique dans cette région, elle ajoute en s'adressant à un de ses juristes qui suit le dossier sur le terrain en ces termes : « Il faut bien suivre jusqu'à ce qu'il (le braconnier condamné) reste en prison. Je le dis par expérience dans cette région ».

L'ONG Faune et Flore Internationale(FFI) à travers son représentant légal M. Toupou Gokier du côté de Macenta salue les efforts de tous : « D'abord c'est de être grand merci à toutes les autorités qui se sont impliquées pour l'aboutissement de ce grand résultat. » Pour moi, poursuit-il, c'est une réelle satisfaction de la décision rendue en infligeant la peine maximale aux braconniers, ce qui va freiner le braconnage des éléphants.

Quant à M. Sarité Koivogui chef d'antenne du massif du Zama, l'avocat a défendu professionnellement l'Etat guinéen en sa constitution de partie civile. Cela a impulsé les tendances à notre faveur pour obtenir une peine maximale surtout avec l'appui non négligeable du projet GALF, poursuit-il. Concluant, M. Koungui Sarité affirme : « Une telle décision de justice sur ces braconniers va certainement réduire le taux d'abattage des éléphants et aussi démanteler leur réseau.

Aux dernières nouvelles, la justice de paix de Macenta va édicter les mandats d'arrêts contre les deux autres braconniers en cavale et s'activera pour le transfert du condamné vers la prison civile de Nzérékore vu que celle de Macenta n'est pas opérationnelle depuis belles lurettes.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un commerce transnational. Il représente le 4ème crime mondial amassant de plus 20 millions de dollars chaque année. Avec une telle somme illicite, le financement d'activités terroristes par les trafiquants et leur bande à l'échelle internationale n'est à négliger.

Fatou Kourouma

Liens des articles internet publiés :

- 1- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/09/20/macenta-homme-tombe-filet-de-gendarmerie-de-seredou-abattage-delephant/>
- 2- <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=4243>
- 3- <http://guineeprogres.com/2016/09/20/macenta-un-homme-tombe-dans-le-filet-de-la-gendarmerie-de-seredou-pour-abattage-delephant/>
- 4- <http://leprojecteurguinee.com/macenta-un-homme-tombe-dans-le-filet-de-la-gendarmerie-de-seredou-pour-abattage-delephant/>
- 5- <http://www.visionguinee.info/2016/09/20/macenta-un-homme-aux-arrets-pour-avoir-abattu-un-elephant/>
- 6- <http://guineesite.com/fichiers/blog16.php?langue=fr&code=calb2057&pseudor=ub38>
- 7- <http://guineematin.com/2016/09/20/macenta-un-homme-tombe-dans-le-filet-de-la-gendarmerie-de-seredou-pour-abattage-delephant/>
- 8- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/09/29/macenta-trois-bracconniers-condamnes-a-peines-maximales-abattage-delephant/>
- 9- <https://www.blogger.com/blogger.g?blogID=8201577700051357849#editor/target=post;postID=5611105874191493243;onPublishedMenu=editor;onClosedMenu=editor;postNum=0;src=postname>
- 10- <https://www.blogger.com/blogger.g?blogID=8201577700051357849#editor/target=post;postID=5611105874191493243;onPublishedMenu=editor;onClosedMenu=editor;postNum=0;src=postname>
- 11- <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=4271>
- 12- <http://www.veriteguinee.com/macenta-trois-bracconniers-condamnes-a-des-peines-maximales-pour-abattage-delephant/>
- 13- <http://nouvelledeguinee.com/fichiers/blog16b.php?type=rub2&langue=fr&code=calb6160>
- 14- <http://lematinguinee.com/macenta-trois-bracconniers-condamnes-a-des-peines-maximales-pour-abattage-delephant/>
- 15- <http://leprojecteurguinee.com/macenta-trois-bracconniers-condamnes-a-des-peines-maximales-pour-abattage-delephant/>
- 16- <http://guineeprogres.com/2016/09/29/macenta-trois-bracconniers-condamnes-a-des-peines-maximales-pour-abattage-delephant/>
- 17- <http://www.visionguinee.info/2016/09/30/macenta-trois-bracconniers-condamnes-a-des-peines-maximales-pour-abattage-delephant/>
- 18- <http://guineematin.com/2016/09/30/macenta-trois-bracconniers-condamnes-a-des-peines-maximales-pour-abattage-delephant/>

1 **Radio Bonheur FM** : Un premier entretien de l'officier media avec un journaliste de la radio privée Bonheur FM sur l'arrestation du braconnier Pokpa Soropogui par le poste de la gendarmerie de Sérédou, préfecture de Macenta au sud de la Guinée.

2 **Radio Bonheur FM** : Un second entretien a été aussi réalisé avec le même journaliste sur le procès en cours à Macenta dans le but d'influer les autorités judiciaires de Macenta à avoir une main lourde sur la décision qui tombera, chose qui a été d'ailleurs entérinée par cette juridiction en condamnant Pokpa Soropogui et ses acolytes à des peines d'emprisonnement ferme.



Presse écrite : Un exemple

Macenta **L'hebdo L'Indexeur**

## Un homme tombe dans le filet de la gendarmerie de Sérédou pour abattage d'éléphant !

*Les autorités administratives de Sérédou sous-préfecture de Macenta au sud de la Guinée en collaboration avec le poste de la gendarmerie et des agents du corps des conservateurs de la nature ont procédé le 08 septembre 2016 à l'arrestation d'un présumé braconnier à Sébéla, un village de la zone. Pokpa Soropogui avait participé à l'abattage d'un éléphant, espèce intégralement protégée par le code de faune et réglementation de la chasse en Guinée et aussi par la Convention de Washington. Après son audition, le présumé braconnier a été déféré devant la justice de paix de Macenta grâce au soutien technique de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) et FFI (Faune et Flore Internationale) pour être entendu dans les jours à venir.*

Dans ses explications, le présumé auteur de ce crime faunique a précisé que c'est sous la demande incessante des notables de Sébéla qui se plaignaient de la présence des éléphants de la Réserve de Ziama dans leur localité que lui-même en personne accompagné de son oncle Ourét Koivogui tous originaires du village de Irié et deux autres à savoir Foromo Koivogui et son jeune frère Mory du village de Sébéla que l'abattage a eu lieu le 22 août 2016. Selon lui, son oncle Ourét Koivogui, grand chasseur et reconnu de par son zèle en matière d'abattage d'éléphants avait perdu la vie sur champ. Quant aux deux autres coauteurs notamment Foromo Koivogui et Mory, ils ont pris la poudre d'escampette depuis que les enquêtes ont été lancées par le poste de gendarmerie de Sérédou et les autorités administratives et forestières de la localité. A la question de savoir comment il s'est retrouvé dans cette situation, le sieur Pokpa affirme avoir été sollicité auprès de son frère par son oncle qui lui



véritable théâtre du trafic d'ivoire et d'espèces animales protégées. Ainsi, l'ivoire issu des éléphants tués en Guinée Forestière alimente le trafic national et international de l'ivoire. Aux dernières nouvelles, l'arme du présumé braconnier a été saisie et confiée à la gendarmerie de Macenta. Lui-même, a été mis sous mandat de dépôt à la fin de son audition pour être jugé. Les enquêtes se poursuivent par le poste de gendarmerie de Sérédou et de Sébéla appuyés par le corps des conservateurs de la nature pour dénichier les deux autres coauteurs en cavale. Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un commerce transnational. Il représente le 5<sup>ème</sup> crime mondial amassant de plus 20 millions de dollars chaque année. Avec une telle somme illicite, le financement d'activités terroristes par les trafiquants et leur bande à l'échelle internationale n'est à négliger.

Affaire à suivre...

de devenir son apprenti braconnier. Ainsi, il reconnaît avoir détenu une arme de guerre qui lui avait été offerte par celui-ci avec laquelle d'ailleurs il aurait participé à beaucoup de missions d'abattage d'éléphants dans la contrée. Par contre, il avait affirmé lors de son audition au poste de gendarmerie de Sébéla qu'il était à sa troisième campagne d'abattage après l'échec des deux premières où ils n'ont pas pu tuer un éléphant

tolérables. L'article 162 du code de faune réprime la chasse avec des armes à feu d'un emprisonnement de 3 mois à 1 an et d'une amende 50.000 à 100.000 GNF. L'article 161 du même code punit l'abattage d'espèces intégralement protégées d'un emprisonnement de 6 mois à 1 an et d'une amende de 70.000 à 150.000 GNF. Et en cas d'abattage d'espèce intégralement protégée la loi stipule que la

Justice de Paix de Macenta agira avec fermeté contre un tel crime faunique sur une espèce aussi rare et en voie de disparition. Déjà, les activistes de GALF, le Ministère de l'Environnement constituée partie civile par l'entremise de l'agent judiciaire de l'Etat et la Communauté Internationale suivent de très près cette affaire. Selon eux, la peine maximale doit être infligée à ce braconnier historique ayant

## 5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	<b>0</b>
Nombre de media en test	<b>0</b>
Nombre d'enquêteur en test	<b>3</b>
Nombre de comptable en test	<b>0</b>
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	<b>0</b>
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	<b>0</b>

Au département management, le mois de Septembre 2016 fut marqué en premier lieu par l'établissement d'une collaboration avec le projet FFI (Faune et Flore Internationale) pour la relance de des activités de lutte contre la criminalité faunique en Guinée Forestière. En second lieu, par la participation à l'Académie Internationale des chefs de la conservation (ICCA) au National Training



Conservation Center ShepherddownVirginal. Cette rencontre internationale a été organisée par USFISH and WILDLIFE SERVICE. Elle s'inscrivait dans le but du renforcement de capacité de 14 pays africains en leadership adaptative et l'application de la loi faunique, la création d'un réseau international des leaders de la conservation.

## 6 Relations extérieures

### Indicateur

Nombre de rencontres		<b>19</b>	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien de	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19</b>

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:

1-Le point focal de la criminalité faunique au Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts.

2- Le Directeur national des Eaux et Forêts.

3- Le Juge d'instruction près le Tribunal de Première Instance (TPI) de Dixinn.

4- Le Substitut du procureur du TPI de Mafanco.

5- Le Juge de paix de la justice de paix de Macenta.

6- Le Greffier en chef de la justice de paix de Macenta.

7- Le Chef de la Section des Eaux et Forêts de Macenta.

8- L'Adjoint du Chef de la Section des Eaux et Forêts de Macenta.

9- Le Commandant de la Compagnie de la gendarmerie nationale de Macenta.

10- L'Adjoint du Commandant de la compagnie de la gendarmerie nationale de Macenta.

11- Chef de l'Antenne de Ziamah.

12- Le Secrétaire de la compagnie de la gendarmerie de Macenta.

13- L'Agence Guinéenne de Presse de Macenta.

14- Le Représentant légal de Faune et Flore Internationale(FFI) de Macenta.

15- Le Secrétaire du parquet de la justice de paix de Macenta.

16- Le Régisseur de la maison d'arrêt de Macenta (pas opérationnelle)

17- Le Commandant du poste de la gendarmerie de Sérédou.

18 - Le Chef de cantonnement forestier de Sérédou.

19 - Le Directeur préfectoral de l'Environnement et des Eaux et Forêts de Macenta.

## **7 Conclusion**

Le mois de Septembre 2016 reste marqué par le suivi technique et juridique du cas de Pokpa Sovogui, grand braconnier de Macenta, reconnu coupable du délit d'abattage d'éléphants par la Justice de Paix de Macenta. Aussi, la collaboration entre le projet GALF et l'ONG Faune et Flore Internationale du côté de Macenta dans le cadre de la lutte contre les crimes fauniques dans la région, a été un point fort qui a marqué nos activités de ce mois.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.